

Fédération Tunisienne de Football

PV N°2

Saison Sportive 2018/2019

**Commission Nationale de Discipline et de Fair – Play
Réunion du Vendredi 08 Mars 2019 ouverte à 15h00
Sous la présidence de M . Mohamed Ali Gherib**

Membres Présents : MM –Wajdi Mhiri - Sami Slim.

Joueurs expulsés lors des rencontres 1/16ème de finale de la coupe de Tunisie des Jeunes du 17/02/2019 sont suspendus pour :

Elites

- ISSAM Mabrouk Lic N° 980215006 (ASA) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement.
- EL FKI Mokhles Lic N° 990503025 (OCK) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement.

Juniors

- YOUSSEF Seifeddine Lic N° 010106030 (CSMS): Deux (02) matchs fermes : Propos injurieux envers arbitre.

Cadets

- HIZI Wissem Lic N° 030414017 (ASK) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement.
- LTIFI Yassine Lic N° 030920008 (OCK) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement.
- CHIHA Mahdi Lic N° 020330026 (CAS) : Deux (02) matchs fermes : Menace verbale envers arbitre.
- CHELBI Firas Lic N° 020213010 (SRS) : Six (06) matchs fermes :Geste Obscène envers public.
- BOUAONI Souhail Lic N° 030606001 (ESM) : Quatre (04) matchs fermes :Coup volontaire envers adversaire n'entraînant pas de blessure.
- BEN ALAYA Firas Lic N° 031215001 (CSD): Huit (08) matchs fermes :Bousculade volontaire et tentative d'agression envers arbitre.

Minimes

- BOUZIDI Mohamed Iyed Lic N° 050524002 (ASK) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement.
- SALMI Amenallah Lic N°050430003 (ASOE) : Un (01) match ferme: 2^{ème} Avertissement.
- LTAIEF Koussay Lic N°041118003 (USMO): Un (01) match ferme: 2^{ème} Avertissement.
- MSALLEM Med El HEDI Lic N°050621003 (ASM) : Un (01) match ferme: 2^{ème} Avertissement.
- LEKMOUCH Salaheddine Lic N°050214005 (ESJB) : Quatre (04) matchs fermes :Coup volontaire envers adversaire n'entraînant pas de blessure.
- DHEYAF Med Amine Lic N°051218002 (ESJB) : Quatre (04) matchs fermes :Coup volontaire envers adversaire n'entraînant pas de blessure.

Joueur expulsé lors des rencontres 1/16ème de finale de la coupe de Tunisie des Jeunes du 24/02/2019 sont suspendus pour :

Juniors

- TAHARI Naaim LN°000107130 COT Proposition de radiation: Agression physique envers arbitres

***Joueuses averties lors des rencontres 1/4 de finale de la coupe de Tunisie des séniors du 24/02/2019 (Football Féminin):**

- | | | | | | |
|-----------------|--------------|--------|--------------------|--------------|---------|
| -EL ARBI Houda | LN°880811001 | (UST) | -TEBEI Cheima | LN°920101001 | (UST) |
| -HAMMAMI Ameni | LN°950729001 | (UST) | -KHARDANI Zina | LN°840825001 | (UST) |
| -MAHFOUDH Dekra | LN°920523001 | (UST) | -KHAZRI Cheima | LN°950613001 | (ASBH) |
| -ABBASSI Cheima | LN°930604001 | (ASBH) | -KIDD Nesrine | LN°001013001 | (ASFG) |
| -MASSOUD Wafa | LN°941024001 | (ASFG) | -MANSOURI Ikbal | LN°001211003 | (TSG) |
| -FERJANI Dorsaf | LN°020619001 | (TSG) | -BOUGUERRA Norchan | LN°940816001 | (ASFSO) |

Joueuses expulsées lors de la rencontre 1/4 de finale de la coupe de Tunisie ASFA/ASSbiba du 03/03/2019 sont suspendues pour (Football Féminin):

Séniors

- SOULA Hazar LN°990725002 ASFS :Un (01) match ferme de suspension pour somme d'avertissement et Proposition de radiation pour agression physique envers arbitres.
-ABOUDA Nour Houda LN°961106001 ASFS :Proposition de radiation: Agression physique envers arbitres.
-ROUIS Roudayna LN°950605001 ASFS :Proposition de radiation: Agression physique envers arbitres.



MSF

Entraîneurs expulsés:

- M. OUERFELLI Sami Licence N°781003013 entraîneur (Staff Technique) de l'équipe des juniors du Club Africain expulsé lors de la rencontre USMO/CA coupe de Tunisie des juniors du 17/02/2019 pour conduite inconvenante envers arbitre entraînant l'exclusion du banc de touche a été condamné à quatre (04) matchs d'interdiction de banc à compter du 08/03/2019 et une amende de trois cent dinars (300DT) et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 1 du code disciplinaire.

- M. BAATI Foued Licence N°880613021 entraîneur (Staff Technique) de l'équipe des cadets de l'Océan Club Kerkennah expulsé lors de la rencontre OCK/OB coupe de Tunisie des cadets du 17/02/2019 pour conduite inconvenante envers arbitre a été condamné à quatre (04) matchs d'interdiction de banc à compter du 08/03/2019 et une amende de trois cent dinars (300DT) et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 1 du code disciplinaire.

Publics signalés :

Rencontre MM/SRS des Juniors du 17/02/2019:

Une amende de quatre cent dinars (400DT) est infligée au club de Mouloudiet Manouba pour envahissement de terrain par son public et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau G paragraphe 5 du code disciplinaire.

Rencontre COT/EST des Juniors du 24/02/2019:

Une amende de quatre cent dinars (400DT) est infligée au Club Olympique des Transports pour envahissement de terrain par son public et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau G paragraphe 5 du code disciplinaire.

Séance levée à 16h30

Le Président de la CNDF

Mohamed Ali Gherib



Le Rapporteur de la CNDF

Mohamed Salah Fathallah

